



## Un projet de réglementation pour la valorisation des plantes aromatiques, médicinales et cosmétiques de Polynésie

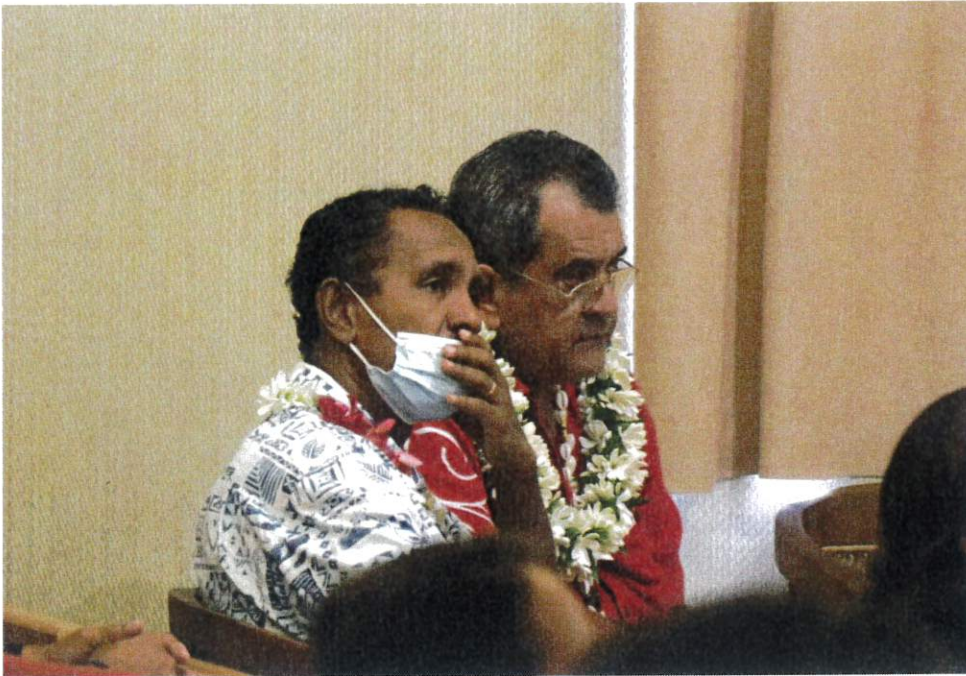
Justice

05/11/2021 à 14:40



(Crédit photo : Présidence de la Polynésie française)

Suite au colloque international des plantes aromatiques et médicinales (CIPAM) organisé en novembre 2018 en Polynésie française, le ministère en charge de l'agriculture avec l'appui de ses services techniques, a passé commande d'une étude auprès de Maître Isabelle Robard, avocate spécialisée, en vue d'adapter la réglementation polynésienne dans le but de développer la production et la commercialisation des plantes à usage aromatique, médicinal et cosmétique.



(Crédit photo : Présidence de la Polynésie française)

L'étude est aujourd'hui arrivée à terme et plusieurs réformes réglementaires ont été proposées (création d'une commission Plantes et Pharmacopées de Polynésie française, définir un statut de paysan-herboriste, établir une liste de tradipraticiens agréés). Afin d'échanger sur ces propositions de réglementation et apprécier la suite qui pourrait y être donnée, la Vice-présidence, appuyée par la Direction de l'agriculture, organisait un séminaire ce 5 novembre de 8 heures 30 à 15 heures 30 au lycée hôtelier de Punaauia réunissant tous les acteurs concernés : administrations, professionnels de santé, tradipraticiens, scientifiques, associations, agriculteurs et entrepreneurs.

[Discours-Edouard-Fritch-Seminaire-plantes-aromatiques](#) [Télécharger](#)